

Assessing Senior Drivers

Senior Driver Renewal Process

Ontario's senior driver programs aim to keep seniors driving for as long as they can do so safely. Once drivers reach 80 years of age, every two years they need to:

- Take a vision test
- Undergo a driver record review
- Participate in a 45-minute group education session and complete two in-class screening assignments
- If necessary, take a road test.

Medical referral resulting from a driver's licence renewal session

Depending on the outcome of the group education session you may be referred to the ministry's Medical Review Section for further assessment. Based on that referral you will be required to file a medical report.

What type of medical information will be required?

If you have been referred as a result of your group education session, you will need to have a *Cognitive Assessment* form completed by your physician or nurse practitioner. Please submit this form by the due date provided in the letter you receive from the ministry, or your licence will be suspended.

Your physician or nurse practitioner may conduct a variety of tests -- including pencil and paper tests and memory tests -- to help determine if you are okay to continue driving. If the report submitted by your physician or nurse practitioner confirms that you do not meet the required medical standards your driver's licence may be suspended.

If, however, the report shows that you would benefit from an independent on-road assessment you may need to undergo a functional assessment with an occupational therapist.

What to expect at a functional assessment

A functional assessment -- also called a *Driving Evaluation* -- is completed by an occupational therapist and a driving instructor. It includes an in-clinic medical assessment and an on-road driving evaluation. It can take up to 3-4 hours to complete the entire assessment at one of the ministry's approved Functional Assessment Centres. Occupational therapists who work at these centres have training and expertise to assess your medical condition's effect on your ability to drive safely.

The in-clinic portion will include a variety of tests appropriate to your medical condition:

- Vision assessment - results of a basic visual screening (e.g. visual acuity, peripheral vision, depth perception, night vision and glare recovery)
- Physical evaluation - tests relating to range of motion, joint movement, strength, sensation, balance, reaction time and mobility
- Cognitive & visual attention assessment- tests relating to attention, concentration, memory, and divided attention.

The on-road portion is an evaluation including basic driving manoeuvres to help determine if your medical condition affects your ability to drive safely. Once the evaluation is complete a report will be sent directly to the ministry and your case will be reviewed.

Note: The ministry is not responsible for any costs relating to the assessment process.

A complete list of Approved Functional Assessment Centres is available on the Medical Review web page. Visit the site noted below, click on Medical Review and select 'Approved Functional Assessment Centres'.

For more information on the medical review process and the national medical standards, please visit us at

<http://www.mto.gov.on.ca/english/safety/medical-review.shtml>

Évaluation des conducteurs âgés

Processus de renouvellement des permis de conduire des conducteurs âgés

Les programmes de permis de conduire des conducteurs âgés visent à permettre à ces derniers de conduire le plus longtemps qu'ils le peuvent en toute sécurité. Tous les deux ans, les conducteurs qui ont atteint l'âge de 80 ans doivent :

- subir un examen de la vue;
- faire examiner leur dossier de conduite;
- participer à une séance éducative en groupe de 45 minutes et effectuer en classe deux brefs travaux de dépistage;
- au besoin, passer un examen pratique de conduite.

Consultation médicale découlant de la séance de renouvellement d'un permis de conduire

Selon le résultat de la séance éducative en groupe, vous pouvez être aiguillé vers la Section d'étude des dossiers médicaux pour d'autres évaluations. Vous serez tenu de déposer un rapport médical selon le résultat de cette consultation.

Quels types de renseignements médicaux seront exigés?

Si vous avez été aiguillé à la suite de la séance éducative de groupe, vous devrez faire remplir un formulaire d'évaluation cognitive par votre médecin ou votre infirmière ou infirmier praticien. Ce formulaire doit être remis au plus tard à la date indiquée dans la lettre du ministère, sans quoi votre permis de conduire sera suspendu.

Votre médecin ou votre infirmière ou infirmier praticien peut effectuer une série d'examen, notamment des examens avec papier et crayon et des tests de mémoire, pour déterminer si vous pouvez continuer de conduire. Si le rapport de votre médecin ou de votre infirmière ou infirmier praticien confirme que vous ne satisfaites pas aux normes médicales exigées, votre permis de conduire pourrait être suspendu.

Cependant, si le rapport indique que vous pourriez tirer parti d'un examen pratique, vous pourriez devoir subir une évaluation des capacités fonctionnelles par un ergothérapeute.

À quoi s'attendre lors de l'évaluation des capacités fonctionnelles?

L'évaluation des capacités fonctionnelles (également appelée *évaluation de la conduite*) est effectuée par un ergothérapeute et un moniteur d'école de conduite. Elle comprend une évaluation médicale en clinique et une évaluation de conduite sur route. L'évaluation complète peut durer de trois à quatre heures à l'un des centres d'évaluation des capacités fonctionnelles agréés par le ministère. Les ergothérapeutes qui travaillent dans ces centres possèdent la formation et l'expertise nécessaires pour évaluer l'incidence de votre état de santé sur votre capacité de conduire en toute sécurité.

La partie de l'évaluation clinique consiste en une batterie de tests adaptés à votre état de santé.

- Examen de la vue – Dépistage visuel de base (p. ex., acuité visuelle, vision périphérique, perception de la profondeur, vision nocturne et période d'adaptation et de réadaptation après éblouissement).
- Examen physique – Examens liés à l'amplitude des mouvements, au mouvement des articulations, à la force, aux sensations, à l'équilibre, au délai de réaction et à la mobilité.
- Évaluation des capacités cognitives et de l'attention visuelle – Examens liés à l'attention, à la concentration, à la mémoire et au fractionnement de l'attention.

La partie sur route permet d'évaluer notamment les manœuvres de conduite de base et de déterminer si votre état de santé a une incidence sur votre capacité de conduire en toute sécurité. Une fois l'évaluation terminée, un rapport sera envoyé directement au ministère et votre cas sera examiné.

Remarque : Le ministère n'assume aucune responsabilité en ce qui a trait aux coûts du processus d'évaluation.

Une liste complète des centres agréés d'évaluation des capacités fonctionnelles se trouve sur la page Web relative aux examens médicaux. Veuillez consulter le site indiqué ci-dessous, cliquer sur « Centres agréés d'évaluation des capacités fonctionnelles ».

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le processus d'examen médical et les normes médicales nationales, veuillez consulter le site du Bureau de perfectionnement en conduite automobile à l'adresse <http://www.mto.gov.on.ca/french/safety/medical-review.shtml>